



BULLETIN

de la

Société Archéologique Champenoise

SIÈGE SOCIAL à REIMS

Année 1907 — N° 1

SOMMAIRE

	Pages
Origine de la Société.....	2
Réunion du Comité provisoire.....	3
Séance du 3 Février 1907.....	4
Statuts de la Société.....	5
Pièces relatives à la déclaration de la Société.....	7
Séance de Comité du 28 Avril 1907.....	9
Réunion du 2 Juin 1907.....	9
Allocution de M. le Président.....	11
Liste des Membres de la Société.....	14
Divers	15

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE

Origine de la Société

Un certain nombre de collectionneurs archéologiques ayant, à diverses reprises, manifesté le désir de se former en Société, un comité provisoire fut constitué par MM. BOSTEAUX, LOGEART, GARDEZ, DUMAS, DEMITRA, CAULY, PISTAT, ORBLIN, et fut chargé d'adresser un appel à différentes personnes s'intéressant aux questions d'archéologie ; la lettre circulaire suivante leur fut envoyée :

Reims, le 17 Décembre 1906.

Monsieur,

En présence des richesses archéologiques que renferme le sol de notre région et à la demande d'un certain nombre d'amateurs, nous avons pensé à fonder une Société archéologique régionale. Cette Société aurait pour but : de rapprocher les collectionneurs, de faciliter les recherches, l'échange ou la vente des objets, de faire connaître les collections, etc.

Une réunion aura lieu à ce sujet le dimanche 23 courant chez M. GARDEZ (Buvette du Musée), rue de Pouilly n° 2, à 4 heures. Nous vous prions de vouloir bien assister à cette réunion ou, en cas d'empêchement, d'envoyer votre avis sur cette proposition à M. GARDEZ.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le Comité d'organisation,

Signé G. LOGEART.

Le 23 Décembre 1906 répondant à cette convocation, 20 personnes se réunirent à 4 heures 1/2 dans la salle de M. GARDEZ, 2, rue de Pouilly. Etaient présents MM. BOSTEAUX-PARIS, maire de Cernay-les-Reims, JADART, conservateur du Musée de Reims, le Docteur GUEILLOT, Henri MENU, CAULY, DUMAS, DEMITRA, MEURICE, ORBLIN, GARDEZ, MALOT, A. BAUDON, N. BAUDON, LOGEART, de Reims; PISTAT de Bezanne, BOURIN, de Vitry-les-Reims, Lucien GUILLEMART, de Sacy COQUART et DULOT, de Bazancourt, FOURCART, de Juniville.

M. LOGEART, après avoir exposé l'objet de la réunion et les avantages que pourraient avoir les personnes s'occupant d'archéologie à se former en Société, donne lecture des lettres d'adhésion de MM. JOURON, d'Avize, DUPUIS, de Grivry-Loisy (Ardennes), LEGRAND, de Faissault (Ardennes), MOGLIA, de l'Ecaille (Ardennes) et LIVERNEAUX, de Berry-au-Bac (Aisne).

Après quelques observations de MM. BOSTEAUX, JADART, MENU, GUEILLOT, l'assemblée décide à l'unanimité qu'il y a lieu de créer une Société d'archéologie et nomme une commission de **six** membres pour en élaborer les statuts.

Cette commission qui est composée de MM. BOSTEAUX, le Docteur GUEILLOT, MENU, PISTAT, GARDEZ et LOGEART, décide de se réunir dans ce but, le 13 Janvier 1907, à 3 heures de l'après-midi, chez M. GARDEZ.

Reims, le 23 Décembre 1906

G. LOGEART.

RÉUNION DU COMITÉ PROVISOIRE

La commission, comme elle l'avait décidé dans la séance précédente, s'est réunie le 13 Janvier 1907.

Etaient présents : MM. BOSTEAUX, MENU, PISTAT, GARDEZ et LOGEART.

Après avoir approuvé la rédaction du procès-verbal de la première séance, la commission a élaboré un projet de statuts et en a fixé la discussion au dimanche 3 Février, à l'Hôtel de Ville de Reims et a chargé M. LOGEART de faire la convocation suivante qui a été adressée aux intéressés.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser un extrait des propositions de statuts, que, conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons élaborés au cours de notre réunion du 13 courant.

Nous avons, en outre, décidé qu'une réunion générale des membres de notre Société aurait lieu le dimanche 3 Février, à 3 heures du soir, à l'Hôtel de Ville de Reims, pour arrêter définitivement les statuts.

Dans l'espoir que vous voudrez bien y assister, nous vous prions de vouloir bien agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Comité.

Reims, 16 Janvier 1907.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1907

La séance s'ouvre à 2 heures.

Etaient présents : MM. le Docteur GUEILLOT, JADART, ORBLIN, GARDEZ, DUMAS, DEMITRA, le Docteur GUILLAUME, MENU, GALLOIS, MEURISSE, MALOT, BAUDON Albert, BELLEVOYE, GILLET, GUILLEMART, DULOT, BOURIN, PISTAT, BOSTEAUX, LEGRAND, FOURCART, CHANCE et LOGEART.

Absents et excusés : MM. CAULY de Reims, ROUSSELLE, de Bazoches, COQUART, de Bazancourt, LIVERNEAUX, MOGLIA.

Le bureau provisoire a été constitué comme suit :

M. le Docteur GUEILLOT, président, assisté de M. LOGEART, secrétaire.

Il est procédé à l'examen des statuts qui sont adoptés à l'unanimité ainsi qu'il suit :

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE

ARTICLE PREMIER

Il est fondé une Société archéologique pour la Champagne. Cette Société prend le nom de **Société Archéologique Champenoise**.

ARTICLE 2

Elle a pour but de rapprocher les collectionneurs et de grouper leurs efforts, de centraliser les renseignements, de faciliter les recherches et les fouilles archéologiques, de recueillir les objets et documents intéressant la région et se rapportant à l'archéologie et à l'histoire. Elle a son siège à Reims.

ARTICLE 3

Toute discussion politique ou religieuse est rigoureusement interdite.

ARTICLE 4

Un bulletin sera publié par les soins du comité.

ARTICLE 5

La Société comprend : des membres d'honneur, des membres donateurs, des membres honoraires versant une cotisation annuelle de **10 francs**. (*Cette cotisation pourra être rachetée moyennant un versement unique de 200 francs*) ; des membres actifs versant une cotisation annuelle de **5 francs**.

ARTICLE 6

L'Association est administrée par un Comité composé de : un Président, un Vice-Président, un Trésorier, un Vice-Trésorier, un Secrétaire, un Secrétaire-Adjoint et cinq administrateurs. Toutes ces fonctions sont gratuites.

ARTICLE 7

Les membres du Comité sont nommés pour deux ans en Assemblée générale par les membres actifs et les membres honoraires, à la majorité relative. Ils sont rééligibles.

ARTICLE 8

Le Comité est chargé de la direction morale et financière de la Société. Il confère les titres de Membre d'honneur; prononce les admissions et les radiations.

ARTICLE 9

La Société se réunit tous les trois mois. Une assemblée générale aura lieu annuellement à Reims, à l'Hôtel de Ville. Le trésorier y rendra compte de l'état financier de la Société.

ARTICLE 10

La présence de six membres est indispensable pour que les décisions du Comité soient valables. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 11

Les ressources de la Société se composent : des sommes versées par les Membres honoraires et donateurs, des cotisations des membres actifs, des dons, legs et subventions.

ARTICLE 12

Les dépenses de la Société comprennent : 1° les frais d'administration et d'impression du bulletin ; 2° de recherches d'intérêt archéologique.

ARTICLE 13

Toute demande de révision des statuts devra être motivée et adressée au Président un mois au moins avant l'assemblée générale.

ARTICLE 14

La dissolution de la Société ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une proposition inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale, et après rapport du Comité. Elle ne sera acquise que si elle est votée par la majorité des deux tiers des membres actifs. Cette même assemblée générale décidera de la destination des fonds restant en caisse et des archives.

La Société étant définitivement constituée il est procédé à la nomination des membres du Conseil.

Nombre de votants : 24. — M. BOSTEAUX ayant obtenu 20 voix est élu Président.

On procède ensuite à l'élection du Vice-Président. — M. CAULY ayant obtenu 21 voix est élu Vice-Président.

Par acclamation sont nommés.

MM. GARDEZ, trésorier.

DEMITRAT, Vice-Trésorier.

LOGEART, Secrétaire,

DUMAS, Secrétaire-adjoint.

Sont enfin nommés membres du Conseil :

MM. PISTAT, BOURIN, CHANCE, FOURCART et MALOT.

Sur la proposition qui lui en a été faite, l'assemblée proclame à l'unanimité M. le Docteur GUEILLOT, Président d'honneur.

La séance est levée à 5 heures.

DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ

A la suite de la séance du 3 Février 1907, le Secrétaire faisait les démarches nécessaires et recevait de la Sous-Préfecture les pièces suivantes.

SOUS-PRÉFECTURE
DE REIMS

Récépissé de Déclaration

Vu la loi du 1^{er} Juillet 1901, relative au Contrat d'Association.

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la Loi précitée :

Le Sous-Préfet de Reims,

Certifie avoir reçu de M. LOGEART, demeurant à Reims, une déclaration en date du 21 Février 1907, par laquelle il fait connaître la constitution d'une association dite « **Société Archéologique Champenoise** » dont le siège social est situé à Reims, ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association.

Pièces annexées.

Reims, le 21 février 1907

Le Sous-Préfet,

Signé : DHOMMÉE

Extrait du Décret du 16 Août 1901

ARTICLE 1^{er}. La déclaration prévue par l'article 52 de la Loi du 1^{er} Juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. **Dans le délai d'un mois**, elle sera rendue publique **par leurs soins**, au moyen de l'insertion au *Journal officiel* d'un extrait contenant la **date** de la déclaration, le **titre** et l'**objet** de l'association, ainsi que l'indication de son siège social. (*Un exemplaire du Journal Officiel contenant cette déclaration devra être remis à la Sous-Préfecture*).

Extrait de la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître **dans les trois mois** tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

SOUS-PRÉFECTURE
DE REIMS

Récépissé de Déclaration

en conformité de la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Date de la déclaration : 21 Février 1907 ; déposée par M. LOGEART, demeurant à Reims, 32, rue Libergier.

Titre de l'association : **Société Archéologique Champenoise**.

Objet de l'association : Faciliter les recherches et les fouilles archéologiques et recueillir les objets et documents intéressant la région et se rapportant à l'histoire et à l'archéologie.

Siège social : REIMS.

Siège des établissements :

ADMINISTRATEURS OU DIRECTEURS

BOSTEAUX-PARIS, Président, domicilié à Cernay-les-Reims.

CAULY, Vice-Président, domicilié à Reims, 86, rue Libergier.

GARDEZ, Trésorier, domicilié à Reims, 2, rue de Pouilly.

LOGEART, Secrétaire, domicilié à Reims, 32, rue Libergier.

Date de l'insertion au Journal Officiel ; 27 Février 1907.

Date de l'insertion au recueil.

Date des Modifications.

Extrait du Journal Officiel (27 Février 1907)

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE

But : Recherches se rapportant à l'archéologie et à l'histoire.

Siège : Hôtel de Ville de Reims (Marne).

Date de la déclaration : 21 Février 1907.

SÉANCE DU COMITÉ DU 28 AVRIL 1907

Le Comité s'est réuni le 28 Avril 1907, chez le trésorier, M. GARDEZ, 2, rue de Pouilly. 9 membres étaient présents, les deux autres excusés

Le Comité propose : La confection d'un sceau pour la Société ; la remise à chaque membre d'une carte d'identité ; la publication du bulletin. Ce Bulletin comprendra habituellement une vingtaine de pages. Il pourra être augmenté s'il y a lieu.

Le Comité décide ensuite que les membres actifs entrés dans l'association avant leur service militaire continueront d'appartenir à la Société sans avoir à verser la cotisation pendant le temps de leur incorporation.

EXTRAIT DE LA SÉANCE TRIMESTRIELLE

DU 2 JUIN 1907

La première séance a eu lieu le 2 Juin 1907 à l'Hôtel de Ville de Reims, sous la présidence de M. BOSTEAUX. 17 membres y assistaient. Les propositions du Comité relatives à l'achat d'un sceau, à la remise aux

adhérents d'une carte d'identité et à la publication du bulletin sont adoptées. Il en est de même de l'exemption de payer les cotisations accordée aux membres de la Société pendant le temps de leur service militaire.

Le Président prononce ensuite une allocution qui indique le but exact de la Société et que nous reproduisons plus loin.

Il est donné lecture d'une communication de M. BOQUILLON, instituteur à Bouconville (Ardennes), relative à un pavage du XIV^e ou du XV^e siècle, découvert à Cernay-en-Dormois. (*Ce pavage est à vendre et M. Boquillon nous en donnera la description et le croquis, quand on l'aura dégagé entièrement*). Ce sociétaire a découvert plus de 200 objets en silex (haches, grattoirs, scies, burins, perçoirs, couteaux, etc.) et a découvert l'emplacement exact d'une station néolithique.

M. LAIRE, instituteur à Belval-sous-Châtillon, signale l'abondance de pierres saillantes au lieudit « *la Pierre frisée* », territoire de Cuchery, et émet l'avis que quelques unes ne doivent pas leur disposition à la nature. M. PISTAT veut bien se charger d'aller examiner ces pierres et nous en faire un rapport.

Le Président, au nom de la Société, remercie M. BAUSSERON qui a fait don à notre association d'un magnifique album de photographies de la salle Théophile HABERT.

ALLOCUTION

DE M. BOSTEAUX-PARIS, Maire de CERNAY-LES-REIMS

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

En acceptant la présidence de notre jeune Société Archéologique Champenoise, permettez-moi de vous remercier de l'honneur qui m'est fait.

Lorsque nous serons en bonne voie, je vous demanderai de vouloir bien reporter vos suffrages sur un collègue plus autorisé.

Voici le programme à remplir si nous voulons que notre association soit utile et durable.

Un grand nombre de documents ont déjà été extraits du sol champenois, mais il reste beaucoup à faire dans les diverses branches de nos recherches concernant les différentes époques.

Epoque Paléolithique. — La période paléolithique est représentée par les alluvions de la vallée de l'Aisne, qui ont déjà donné à la préhistoire tant de documents précieux, tant chelléens que moustériens, dans les ballastières de Ciry-Salsogne et de Guignicourt.

Epoque Néolithique. — Vous connaissez tous l'abondance des matériaux que l'homme de cette période a laissés sur les coteaux de la vallée de l'Arde, du Tardenois, de la montagne de Reims, du Mont de Berru.

Quant aux Ardennes, elles ont peu donné jusqu'ici et restent à explorer.

Tout en recueillant les précieux débris de l'industrie humaine à cette époque, nous pourrons, dans nos excursions au département de l'Aisne, contempler les habitations primitives que l'homme a creusées dans le roc, et qui servirent encore longtemps après à abriter les populations qui succédèrent à l'homme néolithique.

Epoque du bronze. — Cette période a laissé peu de traces en Champagne, le fer ayant dû pénétrer de bonne heure dans notre région. Les peuples de la Gaule méridionale en étaient encore à l'industrie du bronze quand le gaulois primitif hallstien marnien connaissait déjà le fer. Cependant quelques cachettes de fondeurs de bronze, ainsi que des haches de différents types, ont été découvertes sur notre sol. Une épée en bronze et des accessoires de char également en bronze ont été trouvés à Pontfaverger.

Epoque Gauloise. — Les richesses archéologiques gauloises de nos grandes plaines de Champagne sont immenses ; le Musée national de Saint-Germain-en-Laye, en possède une collection unique au monde. Nous pouvons donc, par notre persévérance, faire de nouvelles découvertes que nous étudierons en commun afin de donner plus de clarté et de précision aux origines des peuplades qui sont venues envahir la Champagne, chassant devant elles les races autochtones, et dont M. Gabriel de Mortillet, à qui nous devons rendre hommage, a classifié les différentes phases de l'industrie humaine primitive.

L'époque gauloise a été classée par ce maître en préhistoire en trois périodes artistiques différentes ; le hallstien, le marnien et le beuvraisien.

Il est à remarquer que dans les cimetières gaulois hallstiens on trouve un tiers des sépultures à incinération et deux tiers à inhumation ; les sépultures gauloises marniennes de la belle époque sont toutes à inhumation, tandis qu'à l'époque gauloise dite beuvraisienne on peut rencontrer la moitié des sépultures à incinération, l'influence romaine se faisant déjà sentir par l'introduction des premières monnaies.

Epoque Gallo romaine. — Ici l'archéologie champenoise peut travailler sur son terrain ; l'ancienne Durocortorum, capitale de la deuxième Belgique, qui dépassait les limites de la ville actuelle, nous a légué un vaste champ d'exploration à étudier. On peut s'en rendre compte par les précieux objets découverts tant dans l'intérieur de la ville de Reims que par les fouilles qui ont été faites dans la ceinture de cimetières qui entourait la ville gallo romaine.

La campagne était parsemée de villas romaines où le soc de la charrue moderne met à jour des objets ou des débris intéressants qui permettent de préciser l'emplacement de ces habitations.

Epoque Mérovingienne. — Le Mérovingien n'a pas laissé beaucoup de traces dans les environs de Reims, quoique cependant nous en trouvons quelques vestiges dans toutes nos localités, mais ce n'est pas à comparer, au point de vue artistique avec ce que ces peuples ont laissé de leur passage dans la vallée de l'Oise.

En résumé, dans les recherches archéologiques, les sépultures ne doivent pas seules nous intéresser ; car si l'anthropologie exige que l'on recueille avec soin dans la mesure du possible, les crânes et les principaux ossements qui peuvent rendre de grands services à la science, notre attention doit aussi se porter sur l'étude des agglomérations de foyers gaulois, les derniers vestiges de monuments mégalithiques, les souterrains des coteaux et de la craie dans la plaine, les voies de communications primitives, les postes d'observations et les défenses élevées contre les surprises des peuplades envahissantes.

Messieurs,

Si vous acceptez ce programme, mettons nous à l'œuvre afin de contribuer à l'histoire de notre Champagne par des documents intéressant l'origine, les mœurs et les coutumes de nos ancêtres.

Liste par Ordre Alphabétique des Membres
de la Société au 1^{er} Juin 1907

BAUDON Albert, Publiciste, 53, rue Courmeaux, REIMS.
BAUDON Honoré, Professeur à RETHEL, 9, rue Linard.
BAUSSERON Georges, 14, rue Saint-André, REIMS.
BELLEVOYE, Bijoutier, 27, rue de Talleyrand, REIMS.
BERTOZZI, Sculpteur, 38, rue de l'Université, REIMS.
BOSTEAUX-PARIS, Maire de CERNAY-LES-REIMS.
BOURIN Auguste, Cultivateur à VITRY-LES-REIMS.
CAULY, Expert, 82, rue Libergier, REIMS.
CHANCE Gaston, propriétaire à MAILLY (Marne).
Abbé CHEVALIER, Curé de MONTBRÉ (Marne).
COQUART, Hôtelier à BAZANCOURT (Marne).
DEBRUGE, Receveur des Postes à CONSTANTINE (Algérie).
DEMITRAT, Cantonnier chef, rue de Bourgogne, REIMS.
DULOT, Cultivateur à BAZANCOURT (Marne).
DUMAS, Contrôleur des Mines, 27, rue de Châtivesle, REIMS.
DUPUIS, Instituteur à GRIVY-LOISY (Ardennes).
FOURCART, Marchand d'engrais à JUNIVILLE (Ardennes).
GALLOIS, Caviste, 15, Boulevard Carteret, REIMS.
GARDEZ, Hôtelier, 2, rue de Pouilly, REIMS.
GILLET, 31, rue de Clairmarais, REIMS.
Docteur GUEILLOT, 9, rue du Marc, REIMS.
Docteur GUILLAUME, 26, rue de Bourgogne, REIMS.
GUILLEMART Lucien, Viticulteur à SACY (Marne).
HUTIN, Peintre sur verre, 55, rue de Thillois, REIMS.
JADART, Conservateur de la Bibliothèque et du Musée, 15, rue du Couchant, REIMS.
JANISSON, propriétaire à MAILLY (Marne).
JOURON, Conservateur du Musée d'AVIZE (Marne).
LAIRE, Instituteur à BELVAL-SOUS-CHATILLON (Marne).
LEGRAND, Instituteur à FAISSAULT (Ardennes).
LEMAITRE Casimir, Comptable, 62, Boulevard Jamin, REIMS.
LÉONARD, Peintre, 18, rue des Filles-Dieu, REIMS.
LIVERNEAUX, Hôtelier à BERRY-AU-BAC (Aisne).

LOGEART, Instituteur, 32, rue Libergier, REIMS.
MALOT, Marchand de cycles, 39, rue de Mars, REIMS.
MENU Henri, Bibliothécaire, 40, rue de Bourgogne, REIMS.
MEURISSE, Voyageur de commerce, 33, rue de Tambour, REIMS.
MIQUEROLLE, Instituteur à WITRY-LES-REIMS.
MOGLIA, Marchand d'engrais à L'ÉCAILLE.
ORBLIN, Fouilleur, gardien du Musée, Avenue de Bétheny, REIMS.
PÉCHEUX, Instituteur au CHATHLET-SUR-RETOURNE (Ardennes).
PISTAT Louis, propriétaire à BEZANNES (Marne).
ROUSSELLE, Archéologue à BAZOCHES (Aisne).
SCHMIT Emile, Pharmacien à CHALONS-SUR-MARNE.
TESSIER Abel, Conducteur d'auto, 14, rue Wagnier, REIMS.

DON

M. le Docteur GUEILLOT ayant fait don de la somme de cent francs à la Société, nous sommes heureux de lui adresser ici nos remerciements les plus sincères pour l'intérêt qu'il veut bien porter à notre jeune association.

NOTE SUR LA DÉCOUVERTE RÉCENTE
DE SÉPULTURES GAULOISES

Au lieudit "LE CHAMP DE LA GUERRE"

SILLERY-VERZENAY

A proximité d'un chemin dénommé "Le Chemin de la Barbarie", à peu près à égale distance de trois charmants villages si réputés dans la région, j'ai nommé Sillery, Verzenay et Mailly, se trouve un mamelon en partie planté de vignes.

La déclivité qui s'étend en pente douce vers la rivière, s'appelle " *Le Champ de la Guerre* ". Au nord, vers Sillery, la Vesle s'écoule calme, limpide, dans un rideau de verdure. Au sud, le magnifique vignoble que domine le moulin de Verzenay ; au-dessus, couronnant le tout, la montagne de Reims toute tapissée de ses magnifiques forêts. Cette contrée est un des sites les plus riants de notre belle Champagne.

J'avais appris, il y a quelque temps, qu'à cet endroit des tombes avaient été découvertes en défonçant le sol pour la plantation de vignes. Je savais, d'autre part, par les renseignements précis d'un ouvrier ayant travaillé à la plantation d'une vigne appartenant à M. Désauté, de Verzenay, qu'une sépulture, très profonde, recouverte de grosses pierres, avait été mise à jour. Ce fût là le point de départ de mes recherches.

Je conduisis un jour sur cet emplacement M. GARDEZ et M. Jules ORBLIN, deux amis qui m'ont initié aux recherches ; ce jour là nous ne trouvâmes rien ; j'y retournai fréquemment et je finis par découvrir, dans une terre dont le propriétaire est M. Bonnevie, de Sillery, plusieurs tombes dont cinq alignées du nord au sud et très rapprochées les unes des autres (de 0^m80 à 1^m50). Je les fouillai quelques jours après et j'y trouvai des armes et des objets dont voici la description :

Tombe n° 1. — Sépulture d'un enfant, recouverte d'une couche de pierres de moyenne grosseur ; profondeur de la fosse 0^m80, longueur du squelette 1^m20.

Trouvailles : Fragments de fibule en fer ; un vase écrasé près de la jambe gauche.

Tombe n° 2. — Sépulture d'un guerrier, longueur de la fosse 2^m50, largeur 1 mètre, profondeur 1^m75 ; trois couches de grosses pierres alternant avec des couches de craie fine d'environ 0^m40 d'épaisseur recouvraient le corps.

Trouvailles : Sur le côté droit, une épée dans son fourreau, longue de 0^m85 avec fragments de bélière en fer, le tout en mauvais état. Au dessus du genou droit, fragments de fer provenant d'un bouclier ; à 0^m65 plus bas, à l'extrémité du pied, fine bordure de fer ayant dû terminer ce même bouclier. Aux pieds, une partie, très bien conservée de mâchoire d'un jeune sanglier ; sur la poitrine une petite fibule de bronze ; sur le côté droit et contre le crâne, fragments de fer dont plusieurs petits clous à têtes rondes et plusieurs rivets en bon état provenant probablement d'un casque ; sur la gauche et à 0^m25 au-dessus de la tête, un très beau fer de lance de 0^m26 de long sur 0^m096 de large. Au-dessus de la tête et à droite, un vase à pied, intact, de 0^m19 de haut ; en face, sur la gauche, dans une cavité creusée pour le placer, un autre vase de 0^m18 de haut, de forme très élégante et également intact ; près de celui-ci un vase écrasé de forme plate.

Tombes nos 3 et 4. — Sépultures d'enfants ; longueur des fosses, 1 mètre ; profondeur 0^m80. Rien à noter ; j'y retrouvai à peine quelques fragments de tibias et de fémurs.

Tombe n° 5. — Sépulture d'un guerrier ; longueur 3 mètres, largeur 1^m30 avec rétrécissement de 0^m25 à 0^m50 du fond ; recouverte comme la tombe n° 2 de grosses pierres disposées de la même façon ; squelette admirablement bien conservé.

Trouvailles : Sur le bras droit, l'extrémité reposant dans la main, une épée dans son fourreau avec sa bélière en fer ; longueur de la lame, soie comprise, 0^m78 ; fragments arrondis de fer sur la hanche droite, provenant d'un bouclier ; plus bas, en-dessous du genou, bordure de fer du même bouclier ; sur le bas de la poitrine une fibule de forme élancée de 0^m115 de longueur, une en fer de 0^m135 ; sur la gauche, à 0^m50 au-dessus de la tête un beau fer de lance de 0^m29 de long, sur 0^m075 de large, placé de champ contre la paroi de la fosse ; plus bas, sous le corps, partie de fer conique ayant dû garnir l'extrémité du manche de cette lance ; aucun vase.

A quelques pas en arrière, vers l'ouest, plusieurs squelettes furent mis à jour par des ouvriers occupés à défoncer le sol ; aucun objet ne fut découvert.

Tombe n° 6. — Sépulture de femme ; longueur 2 mètres, profondeur 0^m80.

Le corps était entouré de grosses pierres posées de champ ; celles-ci recouvertes de pierres plus larges ; elles formaient ensemble un véritable cercueil.

Trouvailles : Une fibule de fer de 0^m085 de longueur ; au bras droit un bracelet de bronze ; entre la main droite et le corps un amas de fer ayant l'aspect d'une chaînette repliée sur elle-même ; dans le milieu de cet amas de rouille se trouve une pierre percée ou châton sur laquelle on distingue des traces de peinture verte ; au bas de la jambe gauche un anneau de bronze en forme de torque à tampon, de 0^m08 de diamètre ; à la jambe droite un autre anneau de même diamètre, mais ovale.

Sous tous les rapports ces sépultures diffèrent de celles trouvées jusqu'ici dans la région ; d'abord par leur profondeur ; ensuite par ces trois couches de pierres superposées et enfin par les armes et objets découverts ; de plus et contrairement aux habitudes des anciens Gaulois, ces fosses ne renfermaient pas de terre brûlée ou terre noire ; on y remarque seulement une mince couche de terre brune, quelques millimètres à peine, provenant de la décomposition des cadavres.

Je laisse à d'autres plus autorisés que moi et tout particulièrement à notre sympathique et érudit Président, M. BOSTEAUX, le soin de tirer les déductions que comporte cette trouvaille.

G. CHANCE

AVIS TRÈS IMPORTANT

Prière à MM. les Sociétaires qui auraient fait une découverte ou recueilli des renseignements intéressants de vouloir bien en informer, aussitôt que possible, le Conseil d'administration. Les communications, ainsi que les dessins ou croquis les accompagnant, doivent être adressés à M. **le Président de la Société Archéologique Champenoise, 2, rue de Pouilly à Reims.**

Les membres prenant part à une discussion doivent remettre au Secrétaire, avant la fin de la séance, une note résumant leur argumentation. Cette mesure est nécessaire pour assurer la rapide publication du bulletin.

